

## Nouvelle organisation des collectes

La Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) a confié la collecte des déchets de ses 54 communes à une nouvelle entreprise : SEPUR. De ce fait, vos jours de collecte habituels ont pu changer. Nous vous invitons à en prendre connaissance via votre nouveau calendrier de collecte ci-contre.

### NOUVEAU SERVICE



## Ramassage des encombrants en porte-à-porte

En complément du réseau de déchèteries de la CCRV, votre collectivité a décidé de proposer un service de proximité pour l'évacuation des encombrants.

### MODE D'EMPLOI

- ▶ Service payant uniquement sur rendez-vous\*
- ▶ 2 ramassages 3m<sup>3</sup> maximum par foyer et par an
- ▶ Ramassages du lundi au vendredi, de 7h à 14h
- ▶ Prise de rendez-vous : 01 60 43 51 96
- ▶ 20€ TTC/ramassage (paiement au Trésor Public)

\* Il est conseillé d'être présent ou représenté lors du ramassage.

## Possédez-vous votre carte déchèterie ?

Pour effectuer les démarches, rendez-vous sur :

[www.cc-retz-en-valois.fr](http://www.cc-retz-en-valois.fr), rubrique Vie Pratique > Déchets > Déchèteries



## Déchèteries intercommunales

### ▶ 02600 - Villers-Cotterêts

Zone des Verriers  
03 23 96 43 57

### ▶ 02290 - Ambleny

D17 - Marais des Chaudières  
03 23 72 49 28

### NOUVEAUX HORAIRES

■ Ouverte

■ Fermée

• Période basse (1<sup>er</sup> nov. au 31 mars) : 9h15-12h15 et 13h-17h

• Période haute (1<sup>er</sup> avril au 31 oct.) : 9h15-12h15 et 13h-18h30

Les déchèteries sont fermées les jours fériés

	Lun.		Mar.		Mer.		Jeu.		Ven.		Sam.		Dim.	
	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM
Ambleny ▶	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Villers-Cotterêts ▶	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

**SORTEZ VOS DÉCHETS LA VEILLE AU SOIR DES JOURS DE COLLECTE**



ORDURES MÉNAGÈRES



DÉCHETS RECYCLABLES



VERRE

AVRIL		MAI		JUIN	
V 1		D 1		M 1	
S 2		L 2		J 2	●
D 3		M 3		V 3	
L 4		M 4		S 4	
M 5		J 5	●	D 5	
M 6		V 6		L 6	
J 7	●	S 7		M 7	
V 8		D 8		M 8	▲
S 9		L 9		J 9	●
D 10		M 10		V 10	
L 11		M 11	▲ ■	S 11	
M 12		J 12	●	D 12	
M 13	▲	V 13		L 13	
J 14	●	S 14		M 14	
V 15		D 15		M 15	
S 16		L 16		J 16	●
D 17		M 17		V 17	
L 18		M 18		S 18	
M 19		J 19	●	D 19	
M 20		V 20		L 20	
J 21	●	S 21		M 21	
V 22		D 22		M 22	▲
S 23		L 23		J 23	●
D 24		M 24		V 24	
L 25		M 25	▲	S 25	
M 26		J 26	●	D 26	
M 27	▲	V 27		L 27	
J 28	●	S 28		M 28	
V 29		D 29		M 29	
S 30		L 30		J 30	●
		M 31			

## BERNY-RIVIÈRE



### RAPPEL

### Tarification Eco-Responsable et enquête terrain

#### Changement du bac d'ordures ménagères

La collecte des déchets est financée par la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM) présente sur votre taxe foncière et basée sur la taille de votre logement.

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la CCRV modifiera son mode de facturation pour passer à la Tarification Eco-Responsable.** La TEOM sera donc supprimée. Cette tarification sera calculée en fonction de votre utilisation du service, c'est-à-dire sur le nombre de fois où votre bac d'ordures ménagères sera collecté par notre prestataire. Un nouveau bac, doté d'une puce

électronique, vous sera distribué au cours de l'année 2022. C'est cette puce qui sera lue par le camion de collecte et qui permettra de connaître le nombre de fois où votre bac aura été présenté.

#### Une enquête terrain et questionnaire

Courant 2022, ces agents viendront à votre rencontre pour réaliser une enquête de terrain.

#### Les objectifs seront de :

- récupérer et/ou vous aider à compléter ce questionnaire
- vous remettre le bac le plus adapté à vos besoins
- vous informer sur les changements à venir
- répondre à vos éventuelles questions

#### Et en cas d'absence ?

Si vous êtes absents, un avis de passage sera déposé dans votre boîte aux lettres. Vous aurez alors 3 possibilités :

- de vous rendre aux permanences qui seront mises en place proximité de votre domicile.

- Déposer votre questionnaire à un voisin ou un proche afin qu'il le remette aux agents de la collectivité en votre nom.

- ou prendre rendez-vous avec les Services Techniques de la CCRV.

#### Renseignements

Pour tout renseignement complémentaire, rendez-vous sur notre site Internet, rubrique **Vie pratique > Déchets > Tarification Eco-Responsable**

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
V 1	L 1	J 1 ●	S 1	M 1	J 1 ●
S 2	M 2	V 2	D 2	M 2	V 2
D 3	M 3 ▲	S 3	L 3	J 3 ●	S 3
L 4	J 4 ●	D 4	M 4	V 4	D 4
M 5	V 5	L 5	M 5	S 5	L 5
M 6 ▲	S 6	M 6	J 6 ●	D 6	M 6
J 7 ●	D 7	M 7	V 7	L 7	M 7 ▲
V 8	L 8	J 8 ●	S 8	M 8	J 8 ●
S 9	M 9	V 9	D 9	M 9 ▲■	V 9
D 10	M 10	S 10	L 10	J 10 ●	S 10
L 11	J 11 ●	D 11	M 11	V 11	D 11
M 12	V 12	L 12	M 12 ▲	S 12	L 12
M 13 ■	S 13	M 13	J 13 ●	D 13	M 13
J 14 ●	D 14	M 14 ▲■	V 14	L 14	M 14
V 15	L 15	J 15 ●	S 15	M 15	J 15 ●
S 16	M 16	V 16	D 16	M 16	V 16
D 17	M 17 ✖ ANNULÉ	S 17	L 17	J 17 ●	S 17
L 18	J 18 ●	D 18	M 18	V 18	D 18
M 19	V 19	L 19	M 19	S 19	L 19
M 20 ▲	S 20	M 20	J 20 ●	D 20	M 20
J 21 ●	D 21	M 21	V 21	L 21	M 21 ▲
V 22	L 22	J 22 ●	S 22	M 22	J 22 ●
S 23	M 23	V 23	D 23	M 23 ▲	V 23
D 24	M 24	S 24	L 24	J 24 ●	S 24
L 25	J 25 ●	D 25	M 25	V 25	D 25
M 26	V 26	L 26	M 26 ▲	S 26	L 26
M 27	S 27	M 27	J 27 ●	D 27	M 27
J 28 ●	D 28	M 28 ▲	V 28	L 28	M 28
V 29	L 29	J 29 ●	S 29	M 29	J 29 ●
S 30	M 30	V 30	D 30	M 30	V 30
D 31	M 31 ▲ REPRISE		L 31		S 31

### SORTEZ VOS DÉCHETS LA VEILLE AU SOIR DES JOURS DE COLLECTE

